

REGLEMENT SPECIFIQUE A LA FINALE Match – Play **JEUDI 20 Février 2025 au Golf de LA VALDAINE**

Conditions de participation, Comité d'épreuve idem ci-dessus.

FORMULE DE JEU

MATCH PLAY QUATRE BALLES

Le score du camp pour un trou est le score le plus bas d'un des 2 partenaires sur ce trou.

Règles locales: On peut placer la balle à une longueur de club sur la zone générale (zone du parcours sauf les zones à pénalité, les bunkers et le green du trou que vous jouez).

Départs : Marques jaunes pour les messieurs et marques rouges pour les dames.

SHOT GUN à 9H30 (ou 10 H si la météo n'est pas favorable).

Le club organisateur évitera les départs bis.

Points attribués : Match gagné : 1 point

Match partagé 0.5 point

COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque club présente 6 camps « mixte possible » de 2 joueurs.

Chaque joueur doit avoir participé au moins à une compétition lors de la phase de qualification

NOUVEAU : Pour 4 camps la somme des index (réels avec décimale) des 2 joueurs ne doit pas être inférieure à 20 et pour 2 camps à 36.

L'index pris en compte est celui à la date limite d'inscription.

L'ordre de classement des 6 camps de chaque club est déterminé dans l'ordre croissant du total de leurs index.

A égalité d'index à la décimale près le choix est laissé au capitaine.

Avoir 50 ans ou plus à la date limite d'inscription.

S'agissant d'une formule en Match Play tous les clubs doivent présenter les 12 joueurs afin de ne pas laisser certains camps sans partenaire du jour.

INSCRIPTION DES EQUIPES

DATE LIMITE INSCRIPTION : Le LUNDI 17 FEVRIER avant 12H.

Fiche d'inscription (disponible sur le site du Comité DA) à adresser par mail au Club Organisateur edgvaldaine@gmail.com golf@domainedelavaldaine.com , au Comité Golf D/A comité.golf.da.competitions@gmail.com

Contrôle des inscrits par le club organisateur.

DROITS D'ENGAGEMENT

42 euros par joueur incluant le repas.

Accompagnants prix du repas à voir avec le club.

A régler au club organisateur le jour de la compétition (si possible un seul règlement de l'ensemble des joueurs par club)

ORDRE DES RENCONTRES

Un classement GENERAL à été établi à l'issue des 7 rencontres de qualification, classement de 1 à 8 des clubs.

- **LES CLUBS 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} se rencontrent pour l'attribution du Trophée selon l'affectation ci dessous :**

A : Club 1^{er}

B : club 2^{ème}

C : club 3^{ème}

Les camps sont numérotés de 1 à 6 selon l'ordre de la fiche d'inscription pour chaque club.

Ordre des Rencontres : (exemple A1 : A représente le golf premier, 1 le camp N°1 de l'équipe A)

A1 contre C2 A2 contre B3 A3 contre C4 A4 contre B4 A5 contre C6 A6 contre B6
B1 contre C1 B2 contre C3 B5 contre C5.

- **Les clubs classés 4^{ème} et 5^{ème} et 6^{ème} se rencontrent pour la 4^{ème} place selon l'affectation ci-dessous :**

D : Club 4^{ème}

E : club 5^{ème}

F : club 6^{ème}

Les camps sont numérotés de 1 à 6 selon l'ordre de la fiche d'inscription pour chaque club.

Ordre des Rencontres : (exemple D1 : D représente le golf 4^{ème}, 1 le camp N°1 de l'équipe D)

D1 contre F2 D2 contre E3 D3 contre F4 D4 contre E4 D5 contre F6 D6 contre E6
E1 contre F1 E2 contre F3 E5 contre F5.

- **Les clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} se rencontrent pour la 7^{ème} place :**

6 matchs : Camp 1 contre camp1, camp 2 contre camp 2, camp 3 contre camp 3
Camp 4 contre camp 4, camp 5 contre camp 5, camp 6 contre camp 6

En cas d'égalité : les clubs conservent leur rang, établi après le classement des 8 rencontres de qualification.

Le club organisateur transmettra le classement final dès la fin de la rencontre par mail à : au Comité de Golf DA
comite.golf.da.competitions@gmail.com

REMISE DES PRIX

Le trophée sera remis lors de cette journée pendant le repas au golf gagnant qui en aura la garde pendant 1 an.
Le club vainqueur devra graver son nom..

INTERRUPTIONS DE JEU

En cas prévisions météo annonçant des mauvaises conditions climatiques ou circonstances exceptionnelles la rencontre sera reportée. C'est le club recevant qui décide de ce report avec l'accord du Comité Drôme Ardèche.
Si le jeu est interrompu avant la fin de la rencontre, les clubs conservent leur rang, établi après le classement des 6 rencontres de qualification.

Siège social : Maison des Bénévoles du Sport – 71 rue Pierre Latéopère – 2600 VALENCE

Adresse de correspondance. 3 impasse Deyres – 07400 LE TEIL

Tel 07 61 78 00 58 – E-mail : comite.golf.da@gmail.com

Site internet : <http://comitegolfda.fr>